



VILLE DE CUERS

GARDERIE ET NOUVELLES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

FICHE INDIVIDUELLE ET CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Dossier Administratif : Péri-scolaire Nouvelles Activités Péri-scolaires

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom		Prénom		Sexe : M <input type="checkbox"/> // F <input type="checkbox"/>
Date de naissance		Age		
Ecole		classe		

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

cocher la ou les case(s) lorsqu'il s'agit du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant inscrit

<input type="checkbox"/> PERE <input type="checkbox"/> TUTEUR				<input type="checkbox"/> MERE <input type="checkbox"/> TUTRICE					
NOM				NOM					
PRENOM				PRENOM					
ADRESSE				ADRESSE					
CODE POSTAL		VILLE		CODE POSTAL		VILLE			
PROFESSION				PROFESSION					
TELEPHONES	DOMICILE				TELEPHONES	DOMICILE			
	TRAVAIL					TRAVAIL			
	PORTABLE					PORTABLE			
MAIL				MAIL					

Situation parentale	Marié		Séparés		Divorcés		Pacsés		Union Libre		Veuf (ve)		Célibataire	
Qui a la garde de l'enfant ?	Le père		La mère		Autre	<i>Si un des parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, il est impératif de joindre une pièce justificative légale.</i>								
Qui est autorisé à récupérer l'enfant	Le père		La mère		Autre									
Qui est autorisé à voir l'enfant	Le père		La mère		Autre									

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Régime général EDF- GDF- SNCF- RATP MSA Pêche Maritime Autre

	Responsabilité Civile Individuelle accident :	Complémentaire santé (mutuelle) :
Compagnie		
Contrat N°		



VILLE DE CUERS

Seulement pour les enfants inscrits
aux écoles J. JAURES 1, J. JAURES 2 et J. MOULIN ELEMENTAIRE.

- ✓ A la fin des NAP, mon enfant non inscrit à la garderie :
 - Quittera seul(e) l'école après le temps NAP

- ✓ A la fin de la garderie, mon enfant :
 - Quittera seul(e) l'école après le temps de la garderie

Personne(s) Autorisée(s) à venir chercher l'enfant *(autre que les parents)*

NOM / PRENOM	TELEPHONE FIXE	PORTABLE	LIEN AVEC LA FAMILLE

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, reconnais avoir rempli la présente fiche et certifie exact les renseignements fournis, autorise :

- mon enfant à participer à toutes les activités du périscolaire.
- les responsables du périscolaire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence
- la pratique de toute intervention chirurgicale ou anesthésie décidée par un Médecin.
- expressément et sans contrepartie les représentants de la Commune à prendre ou faire prendre des photos de mon enfant

au cours des activités organisées dans le cadre de cet accueil et à les utiliser sur tout support de communication.

Je m'engage à informer par écrit à la Commune toutes modifications qui surviendraient en cours d'année et déclare exact et complets les renseignements portés sur cette fiche.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des écoles Jean MOULIN maternelle, Marcel PAGNOL et Yves Bramerie et l'accepte. (*)

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant :
(Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)

A.....

Le 20.....

(*) Pour les écoles ELEMENTAIRES Jean JAURES 1, Jean JAURES 2 et Jean MOULIN, le règlement intérieur sera remis et signé ultérieurement)

Liste des documents à fournir (Impérativement le Jour du dépôt de Dossier)

	ORIGINAL : Justificatif de travail des deux parents (attestation employeur avec heures et jours de travail)
	ORIGINAL : Justificatif de domicile
	ORIGINAL : Livret de famille complet
	COPIE : Jugement de divorce pour les parents séparés
	COPIE : Assurance extra Scolaire pour les élèves de Jean JAURES 1 ET 2 et Jean MOULIN ELEMENTAIRE
	COPIE de l'Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Individuelle accident pour les élèves de Jean JAURES 1 ET 2 et Jean MOULIN ELEMENTAIRE
	Le certificat médical rempli par votre médecin traitant (sur dossier) pour les élèves de Jean JAURES 1 ET 2 et Jean MOULIN ELEMENTAIRE
	Photo d'identité pour les élèves de Jean JAURES 1 ET 2 et Jean MOULIN ELEMENTAIRE
	Relevé d'Identité Bancaire pour les demandes de prélèvement, l'autorisation devra être transmise ultérieurement pour les élèves de Jean JAURES 1 ET 2 et Jean MOULIN ELEMENTAIRE